

Vous aimez votre ville ?

Fleurissez-la !



Je m'inscris au concours
des jardins, maisons
et balcons fleuris

Inscriptions du 2 mai au 15 juin 2018
Hôtel de Ville

www.deville-les-rouen.fr

Le concours des maisons, jardins et balcons fleuris est un rendez-vous qui permet aux habitants de prendre une part active à l'embellissement de leur cadre de vie ainsi qu'à celui de la commune. Avec ce concours, la Ville invite tous les habitants qui le souhaitent



à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons, fenêtres d'appartement...

Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces...

À l'issue du concours, des prix viennent récompenser les plus belles réalisations.

Règlement du concours

- * Le premier de chaque catégorie est classé hors concours l'année suivante.
- * Le bulletin d'inscription doit être déposé à l'Hôtel de Ville.
- * Au moment de votre inscription, un signe distinctif vous est remis. Apposez-le sur votre balcon ou votre maison, **du 15 juin au 9 juillet 2018**, de manière bien visible pour que le jury puisse bien repérer votre participation au concours. Le signe distinctif doit être retourné en Mairie.
- * Une cérémonie est organisée le **samedi 15 septembre 2018** pour récompenser les participants. Seules les personnes présentes se verront remettre leur récompense. Les photos exposées à l'occasion sont à disposition des participants.
- * Des photos des aménagements floraux des participants sont prises au moment du passage du jury. En s'inscrivant au concours, tout participant autorise la commune à utiliser et à diffuser ces photos (journal municipal, affiches, exposition, site Internet...).
- * Toute inscription vaut l'acceptation du présent règlement.

Bulletin d'inscription

Pour éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement vos coordonnées en **majuscules**

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse : N° Rue

Appartement Etage

Position par rapport à la porte d'entrée (gauche, milieu...) :

Téléphone

Si vous êtes locataire dans le parc public, veuillez indiquer le nom de l'organisme HLM

demande son inscription au concours des maisons, jardins et balcons fleuris 2018 dans la catégorie suivante :

(Merci de ne cocher qu'une seule case)

1^{re} catégorie Maison avec jardin très visible de la rue

2^e catégorie Décor floral installé en bordure de voie publique (jardin non clos par exemple)

3^e catégorie Balcon, terrasse, mur ou fenêtre d'appartement ou de maison sans jardin

4^e catégorie Collectifs, établissements publics

Date et signature (obligatoire)

Bulletin d'inscription à remettre à l'Hôtel de Ville